



HAL
open science

La société d'athées selon Pierre Bayle

Isabelle Delpla

► **To cite this version:**

Isabelle Delpla. La société d'athées selon Pierre Bayle : une expérience de pensée ?. *Éthique, politique, religions*, 2022, 1 (20), pp.159-180. hal-03792325

HAL Id: hal-03792325

<https://univ-lyon3.hal.science/hal-03792325>

Submitted on 31 May 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Isabelle Delpla
Professeure de philosophie,
Univ Lyon, Université Lyon 3-Jean Moulin, IrPhiL

***La société d'athées selon Pierre Bayle :
une expérience de pensée ?***

Résumé : La conjecture d'une société d'athées de Pierre Bayle est-elle une expérience de pensée libérale, visant à séparer politique et religion ? Cette interprétation peut s'appuyer sur la relative proximité avec la fable des abeilles de Mandeville. Elle est pourtant erronée : cette conjecture relève d'une méthode sceptique, historique et critique contestant le principe même des expériences de pensée. La séparation du religieux et du politique n'y relève pas non plus d'une argumentation libérale.

Athéisme politique, scepticisme, libéralisme, méthode historique et critique, Pierre Bayle, Bernard de Mandeville, fable des abeilles

Abstract: Is Pierre Bayle's conjecture of an atheist society a liberal thought experiment, aiming at severing politics from religion? Such an interpretation might rely on a certain resemblance with Mandeville fable of the bees. Such an interpretation, however, is misleading: Bayle's conjecture is based on a sceptic, historical and critical method, which contests the very principle of thought experiments. The separation of politics from religion does not either rely on a liberal argumentation.

Political atheism, skepticism, liberalism, historical and critical method, Pierre Bayle, Bernard Mandeville, fable of the bees

***La société d'athées selon Pierre Bayle :
une expérience de pensée ?***

Dans son premier ouvrage, qui lui a rapidement assuré une large notoriété, *Les Pensées diverses sur la comète*¹, Pierre Bayle, historien et philosophe français, a proposé une conjecture, scandaleuse en son temps, celle d'une société d'athées. L'athée vertueux est la version morale de cette conjecture et la société d'athées la version politique. Sont-elles des expériences de pensée ? Bien sûr, l'expression est anachronique, Bayle parlant d'expérience d'une part et de conjecture d'autre part, mais non d'expérience de pensée. Mais au-delà de l'anachronisme de l'expression, peut-on (ou non) envisager cette conjecture comme une expérience de pensée ? Allons plus loin, quel bénéfice a-t-on à l'envisager (ou non) comme une expérience de pensée libérale dans une généalogie du libéralisme que cet ouvrage s'efforce de retracer ?

A ces deux questions, je répondrai par la négative. Si certaines formulations de Bayle semblent relever du style de l'expérience de pensée, si la conjecture vise bien à distinguer politique et religion, voir cette conjecture comme une expérience de pensée est un raccourci fâcheux (que j'ai parfois pratiqué²). Un tel raccourci dénature la démarche de Bayle et passe à côté de la charge critique, toujours actuelle, contre le prétendu caractère probant des expériences de pensée en philosophie morale et politique. Je ne vise pas ici à apporter une contribution en histoire de la philosophie³, mais à montrer en quoi l'innovation de Bayle et sa méthode se démarquent de modes de pensée ultérieurs et plus familiers.

Après avoir exposé la parenté entre la conjecture de la société d'athées et des expériences de pensée politique, je présenterai les grandes lignes de l'argumentation de Bayle sur l'athéisme social et politique. Bayle étant peu connu des philosophes, au moins en France, je me centrerai sur le mieux connu, notamment sur les premiers textes où il introduit cette hypothèse. J'expliquerai ensuite en quoi sa critique de l'imagination dans la lignée de Malebranche, celle du mélange des genres entre fable, histoire et philosophie, ainsi que sa critique de la spéculation pure, au profit d'une méthode

¹ P. Bayle, *Pensées diverses sur la comète écrites à un docteur de Sorbonne, à l'occasion de la comète qui parut au Mois de décembre 1680*, Paris, Nizet, 1984.

² J'ai trop rapidement qualifié la société d'athées d'expérience de pensée dans l'article « Pensées diverses sur l'athéisme ou Le paradoxe de l'athée citoyen », in *Figures du Théologico-politique*, L. Jaffro, E. Cattin, et P. Petit (dirs.), Paris, Vrin, 1999, p. 117-147. Dans l'ouvrage à paraître (*Du Pays Vide. Réfutation du solipsisme politique*, Paris, Vrin), j'ai volontairement utilisé Bayle comme un modèle d'expérience de pensée, mais pour reprendre sa critique contre leur caractère probant.

³ Quoique m'intéressant à Pierre Bayle depuis presque 30 ans, je précise que je ne suis pas historienne de la philosophie et que mon intérêt pour Bayle est d'abord celui pour une méthode, sceptique, historique et critique, de dialogue constant entre philosophie et sciences sociales.

historique et critique, le conduisent à critiquer le recours aux expériences de pensée⁴. Ce n'est donc pas cette voie, ni une voie libérale, que suit Bayle pour séparer politique et religion.

I- Une apparente parenté : fable des abeilles, fables des athées ?

Soit sous la forme des grandes expériences de pensée globale comme le voile d'ignorance⁵, soit sous celle d'expériences de pensée particulières, faites des micro-scenarios, la pratique des expériences de pensée est devenue dominante dans la philosophie anglo-saxonne contemporaine, en philosophie morale, mais aussi en philosophie politique, même dans les domaines où on l'attendrait le moins. Ainsi, les théories de la guerre juste les plus récentes ont tourné le dos à la méthode historique de Michael Walzer pour procéder par expériences de pensée, axées sur des scenarios individuels (que ferait tel combattant dans telle situation spécifique ?), voire imaginaires (que ferait une machine intelligente etc. ?)⁶. L'approche par expérience de pensée vise à tester nos intuitions morales. Elle se veut plus rigoureuse que l'approche historique (on peut y sélectionner les paramètres de l'expérience) et suffisamment probante et déductive pour définir les critères du jugement moral.

Ce type de méthode analytique est bien sûr étranger à Bayle. Bayle est même antérieur au tournant du XVIII^{ème} siècle, bien analysé par Julien Técher⁷, qui voit se développer en philosophie, sinon le terme, du moins la pratique des expériences de pensées usant de l'imagination, de la fable ou d'autres formes littéraires. On pourrait toutefois le voir comme un de ses précurseurs, notamment par le biais de l'influence de Bayle sur Bernard de Mandeville, à Rotterdam. La *Fable des abeilles*⁸, qui est un exemple clair d'expérience de pensée, est en effet le prolongement de la société d'athées : les abeilles d'une ruche, devenue parfaitement vertueuse, voient leur société se déliter progressivement, la plupart de ses institutions et activités devenant inutiles. Leur ruche était plus prospère et fonctionnelle lorsqu'elle était

⁴ Dans cette présentation d'un relatif bien connu, je reprendrai des analyses de mes articles antérieurs : l'article précité « Pensées diverses sur l'athéisme ou Le paradoxe de l'athée citoyen », ainsi que, sur la méthode historique et critique, « Le projet du Dictionnaire : Bayle et de le principe de charité », in *Pierre Bayle, citoyen du monde*, Hubert Bost (dir.), éditions Champion, 1999, p. 275-301 ; sur la séparation des genres entre fable, histoire et philosophie, l'article « Bayle : pratiques de la diversité », in *Papers in french XVIIth century literature*, (Biblio 17), XXV, 49, 1998, pp. 461-480 ; sur l'usage de l'histoire et de l'anthropologie pour établir l'existence des sociétés d'athées, « Le parallèle entre idolâtrie et athéisme : questions de méthode » in Isabelle Delpla et Philippe de Robert (dir.), *La Raison corrosive. Études sur la pensée critique de Pierre Bayle*, éditions Champion, 2003, p. 143-173.

⁵ Voir John Rawls, *Théorie de la justice*, Paris, Seuil, 2009.

⁶ Pour une critique de cette tendance, voir Mark Rigstad, « Putting the War back in Just War Theory : A critique of examples », *Ethical Perspectives*, vol. 24, n°1, 2017, p. 123-144.

⁷ Julien Técher, *Les usages de l'expérience de pensée au XVIII^{ème} siècle*, Paris, Garnier, 2021.

⁸ Bernard de Mandeville, *La Fable des abeilles, ou les vices privés font le bien public*, Paris, Vrin, 1990.

fondée sur le vice (l'intérêt) que sur la vertu. Selon Bayle, une société peut vivre sans religion, bien plus, selon Mandeville, elle peut aussi vivre sans vertu.

L'hypothèse d'une société d'athées s'inscrit ainsi dans un dispositif d'analyse des relations du politique et du religieux à trois termes : les sociétés idolâtres correspondant à la réalité historique des sociétés païennes ou dominées par le catholicisme (identifié à l'idolâtrie d'un point de vue protestant) reposent sur la confusion du pouvoir politique et du pouvoir religieux ; une double hypothèse, celle d'une société d'athées, où le lien social ne devrait rien à la religion, celle d'une société de parfaits chrétiens dont le lien social serait assuré par la seule moralité fondée sur la véritable religion. Dans ces variations sur la nature du lien social, sur les relations de la moralité, de la religion et de la politique, la société chrétienne et la société athée représentent deux manières de découpler le politique et le religieux, dans un cas par la réduction du lien social à la moralité qui peut ainsi faire l'économie du politique, dans l'autre, par la réduction de la moralité et de la politique aux passions et aux intérêts sans référence religieuse. L'hypothèse d'une société d'athées est donc à la fois celle d'une société non idolâtre, donc dépourvue d'institutions religieuses et d'un clergé, et non chrétienne au sens où ses membres ne peuvent tirer de la révélation ou de la grâce les principes moraux ou la force de les suivre.

Concernant la société d'athées, considérons la première formulation qu'en donne Bayle dans *Les pensées diverses sur la comète*⁹ et qui s'apparente au style d'une expérience de pensée écrite au conditionnel, visant à camper un tableau mental. « Si on veut savoir ma conjecture touchant une société d'Athées, [...] il me semble qu'elle serait toute semblable à une société de Payens. Il lui faudrait à la vérité des lois fort sévères, et fort bien exécutées pour la punition des criminels »¹⁰. Bayle explicite ainsi cette hypothèse :

On voit à cette heure, combien il est apparent qu'une société d'Athées pratiquerait les actions civiles et morales, aussi bien que les pratiquent les autres Sociétés, pourvu qu'elle fit sévèrement punir les crimes, et qu'elle attachât de l'honneur et de l'infamie à certaines choses. Comme l'ignorance d'un premier Être créateur et conservateur du monde n'empêcherait pas les membres de cette société d'être sensibles à la gloire et au mépris, à la récompense et à la peine, et à toutes les passions qui se voient dans les autres hommes et n'étoufferait pas toutes les lumières de la raison.

Les athées pourraient donc être moraux :

On verrait parmi eux des gens qui auraient de la bonne foi dans le commerce, qui assisteraient les pauvres, qui s'opposeraient à l'injustice, qui seraient fidèles à leurs amis, qui mépriseraient les injures, qui renonceraient aux voluptés du corps, qui ne

⁹ *Pensées diverses sur la comète* (PD), *op. cit.*, Tome 2, § 161 et § 172.

¹⁰ PD, § 161, T. 2, p. 77-78.

feraient tort à personne, soit parce que le désir d'être loués les pousseraient à toutes ces belles actions, qui ne sauraient manquer d'avoir approbation publique, soit parce que le dessin de se ménager des amis et des protecteurs, en cas de besoin, les y porterait... Il s'y ferait des crimes de toute sorte, je n'en doute point ; mais il ne s'y en ferait pas plus que dans les sociétés idolâtres¹¹...

On peut lui opposer la société de vrais chrétiens que Bayle développe plus longuement dans *La continuation des pensées diverses*. Ce serait une société purement morale « règne de la vertu »¹², sans conflit, sans luxe, sans usurier, qui n'aurait besoin ni de police, ni de système judiciaire, d'avocats, de juges. Bref sans institution, elle n'aurait de politique qu'un gouvernement « qui n'abuserait jamais de l'autorité souveraine »¹³ et qui semble n'avoir qu'une fonction ornementale. Mais cette société morale ne serait guère viable, car incapable de se défendre dans les guerres : « Une nation toute composée de pareilles gens serait bientôt subjuguée... car elle ne fournirait ni de bons soldats, ni assez d'argent pour tous les frais de la guerre... Il ne faudrait pas s'attendre au courage infus. Les grâces extraordinaires et les miracles ne doivent pas être le fondement de la politique »¹⁴. Une société de chrétiens authentiques deviendrait rapidement la proie de ses voisins moins scrupuleux.

Mandeville se situe ainsi dans la stricte continuation de Bayle : les abeilles devenues honnêtes, la société, débarrassée d'institutions judiciaires, du commerce, du luxe, des multiples médiations, il y a dilution complète d'une société fondée sur la seule morale. Mandeville étend donc à l'état de paix l'analyse que Bayle appliquait à l'état de guerre, où face à la disparition de la société chrétienne, Bayle mettait en évidence l'utilité sociale de la ruse, de l'ambition et des vices.

On pourrait voir dans cette démarche la fonction d'analyse de l'expérience de pensée qui, à l'instar de l'anneau de Gygès, vise à séparer par la pensée ce qui est mêlé dans l'expérience. Les différentes conjectures de Bayle sur le rapport entre société et religion relèverait ainsi d'« une logique de variation » conceptuelle, comparable¹⁵ à celle de Hume sur la justice analysant les rapports entre vertus morales et justice (en imaginant une situation d'excès ou de pénurie dans la nature ou dans la nature humaine)¹⁶. De même, on trouve chez Bayle des variations de facteurs prenant en compte

¹¹ PD, T. 2, § 172.

¹² *Continuation des Pensées diverses, écrites à un docteur de Sorbonne, à l'occasion de la comète qui parut au Mois de décembre 1680, ou réponse à plusieurs difficultés que Monsieur*** a proposé à l'auteur*, Amsterdam, Reinier Leers, 1705 (désormais abrégé CPD), §123, p. 359b.

¹³ CPD, § 124, p. 360.

¹⁴ CPD, § 124, p. 360b.

¹⁵ Voir Éléonore Le Jallé, « Hume et les expériences de pensée », in Jean-Pierre Cléro et Philippe Saltel, *Lectures de Hume*, Paris, Ellipses, 2009, p. 71-93.

¹⁶ David Hume, *Enquête sur les principes de la morale*, Paris, Vrin, 2002, partie I, section 3, « De la justice ».

des sociétés morales et immorales, avec et sans religion, et, parmi les sociétés avec religion, on distinguerait entre les fausses (paganisme) et les vraies religions (christianisme). On pourrait donc avoir un tableau analytique établi par la pensée : parmi les sociétés immorales, on a des sociétés avec religion, vraies ou fausses, parmi les sociétés morales, on des sociétés sans religion (la société d'athées), avec religion (la société de vrais chrétiens). La présentation qui est faite de ces sociétés morales relèverait de l'expérience de pensée.

Allons plus loin, on voit également dans *La fable des abeilles* de Mandeville une expérience de pensée déterminante du libéralisme économique¹⁷ ; de même, on pourrait voir dans la société d'athées de Bayle une expérience de pensée charnière du libéralisme politique, en un double sens : dans la mesure où le libéralisme est un art de la séparation¹⁸, dans la mesure où le libéralisme suppose avant tout une séparation entre le politique et le religieux. De fait, la séparation du politique et du religieux est un des centres autour duquel gravitent les pensées de Bayle, : la critique de la superstition et de l'idolâtrie (qui vise la confusion entre pouvoir politique et religion, le pouvoir du clergé, des prêtres etc.), le paradoxe de la société d'athées, le plaidoyer pour la tolérance civile d'une pluralité confessionnelle.

On trouverait donc là les caractéristiques principales des expériences de pensée : usage du conditionnel, appel à la pensée pour suppléer les limites de l'expérience empirique, variation conceptuelle et séparation par la pensée, observation en imagination par le recours à des scénettes, scénarios et tableau mentaux ayant une valeur cognitive et probatoire, etc.¹⁹ On pourrait donc relire ou réécrire la conjecture de Bayle sous la forme d'une fable des athées, analogue à celle des abeilles²⁰. Quoique séduisantes, ces interprétations de Bayle en termes d'expérience de pensée (libérale) ne sont pas pertinentes. C'est même à leur critique en règle que se livre Bayle dans une lignée sceptique qui recourt à l'expérience historique comme remède contre les spéculations vaines, et contre les préjugés qui se présentent comme des évidences rationnelles. Revenons pour comprendre sa démarche à l'émergence de cette hypothèse.

¹⁷ Voir Albert Hirschman, *Les passions et les intérêts, Justifications politiques du capitalisme avant son apogée*, Paris, PUF, 1980.

¹⁸ Michael Walzer, « Liberalism and the Art of Separation », *Political Theory*, vol. 12, n° 3, août 1984, p. 315-333.

¹⁹ Voir les caractéristiques des expériences de pensée mise en avant par Julien Técher, *op. cit.*

²⁰ On pourrait arguer d'ailleurs que Bayle propose différentes versions de cette expérience, comparant une société religieuse et une société athée avec plusieurs cas de figure : une société qui n'a jamais connu de Dieu (comme les sociétés du nouveau monde), une société qui n'a jamais connu le vrai Dieu (comme les sociétés païennes), une société qui a connu Dieu mais s'en est éloignée, perdant progressivement les marques de la religion. On aurait donc là l'analogue de la fable des abeilles : les abeilles se réveillent, athées, et on peut alors observer, tout ce qui disparaît ou non dans la société : les prêtres, les églises, la croyance aux démons, la superstition, la crainte de l'au-delà, etc. La question de savoir ce qui part ou non avec la religion serait l'analogue de *La fable des abeilles*.

2) Rappel : l'émergence de l'hypothèse de l'athéisme social et politique

Bayle écrit les *Pensées diverses* dans le contexte des persécutions des protestants et des Dragonnades qui précèdent la révocation de l'Édit de Nantes. La comparaison établie entre idolâtrie et athéisme, au profit de l'athéisme, est une défense indirecte du protestantisme par rapport au catholicisme, comparable à l'idolâtrie. Le prétexte est le passage d'une comète et les craintes superstitieuses qu'elle aurait entraînés. Parti d'une critique de la superstition à propos du passage de cette comète, les analyses de Bayle procèdent, dans *Les Pensées diverses*, à travers de multiples détours jusqu'au paradoxe d'une société d'athées.

Bayle s'appuie d'abord sur la physique et la philosophique (post) cartésiennes²¹ pour réfuter la valeur causale des comètes dans les malheurs de la vie humaine ; puis, il s'attaque à leur valeur de présage et de signe. Il procède par une argumentation à ramifications multiples suivant une série de disjonctions, la dernière se situant entre athéisme et idolâtrie : si les comètes sont des présages de malheurs, elles ne peuvent l'être que comme cause ou comme signe ; n'en étant pas cause, elles ne peuvent être que signes, si elles sont signes, elles ne peuvent l'être qu'à titre de signe naturel (ce qui se réduirait à une relation de causalité) ou de signe institutionnel, soit humain (ce qui est impossible quand la chose signifiée ne dépend pas de nous), soit divin. S'il s'agit d'un signe divin, il ne peut être l'œuvre que de Dieu ou des démons. S'il s'agit des démons, leur action consistant à enfoncer l'homme dans la superstition en multipliant les prodiges serait superfétatoire, car elle équivaldrait à celle de certains hommes, prêtres ou politiciens qui, par leurs interprétations des événements naturels, suscitent la crainte et le délire interprétatif et font voir partout des signes du ciel et un concert de prodiges. S'il s'agit d'un signe divin, il faudrait que Dieu l'ait formé par miracle, action aussi inutile que néfaste : d'une part, les comètes se produisent naturellement sans concours extraordinaire de Dieu ; d'autre part, Dieu aurait ainsi, avant la révélation, renforcé l'idolâtrie des païens.

Acculés dans leurs retranchements, les superstitieux et les bonnes âmes, qui défendent la valeur de signe divin des comètes, s'en remettent donc à un argument théologique et moral : Dieu aurait formé les comètes par miracle, au risque de renforcer l'idolâtrie, pour faire obstacle à l'athéisme. Il préférerait l'idolâtrie à l'athéisme, « qui eût été la ruine de la société humaine »²². Malgré l'offense que représente pour lui l'idolâtrie, Dieu aurait

²¹ Cette philosophie cartésienne et post cartésienne repose sur des références ou des emprunts fréquents à Descartes, Malebranche, les Messieurs de Port-Royal ou Spinoza.

²² PD, § 102, T. 2, p. 180.

privilegié les intérêts du genre humain et envoyé des comètes pour empêcher une telle ruine.

Pour contrer l'argumentation des superstitieux, Bayle plaide que l'athéisme n'implique pas la destruction des sociétés humaines. Dieu n'a pas eu à envoyer des comètes pour sauver la société humaine du danger fatal de l'athéisme, car une société d'athées est possible, voire préférable. Précisons d'abord ce qu'entend Bayle par société d'athées. L'athéisme et les sociétés d'athées sont d'abord définies par les définitions explicites et complexes qu'en donne Bayle, ainsi que par leur place dans son argumentation.

Les athées dont il est question sont des athées spéculatifs, non religieux et sociaux. Les athées spéculatifs n'ont pas de notion de Dieu ou n'en reconnaissent pas l'existence, à la différence des athées de pratique, qui, connaissant l'idée de Dieu ou en reconnaissant l'existence, le nient pour se livrer à l'immoralité. Ces athées spéculatifs peuvent être des athées négatifs, s'ils n'ont pas examiné la question, ou positifs s'ils l'ont examinée²³. Les sociétés d'athées ignorent donc le vrai Dieu ; elles se distinguent donc en pratique des sociétés chrétiennes existantes et en théorie d'une société de parfaits chrétiens. Elles ignorent aussi les faux dieux du paganisme, sans quoi il n'y aurait pas de sens à renforcer l'idolâtrie du paganisme pour sauver le genre humain de l'athéisme.

La présence ou l'absence d'une notion de Dieu n'est toutefois pas suffisante pour distinguer athéisme et déisme. Le critère distinctif réside plutôt dans la croyance en la providence et dans l'intervention d'un principe premier dans le cours de la vie humaine :

Reconnaître *un premier principe et créateur de toutes choses* n'est pas une preuve de non-athéisme... Il faut reconnaître formellement que ce premier être n'agit pas par voie d'émanation, que l'action par laquelle il produit le monde n'est pas immanente, qu'il n'est point déterminé par une nécessité naturelle, qu'il dispose de la nature selon son bon plaisir, qu'il entend nos prières et qu'elles le peuvent induire à changer le cours naturel des choses²⁴.

L'athée spéculatif se définit donc au sens strict comme non religieux, même s'il peut croire à l'existence d'un principe transcendant. Car reconnaître

²³ Les athées positifs comprennent ceux qui choisissent l'athéisme (comme Spinoza) et les agnostiques. Parmi ces derniers, les sceptiques continuent d'examiner et les acataleptiques se fixent dans le doute. Tous ceux-là sont, selon Bayle, des athées spéculatifs (*Réponses aux questions d'un provincial, Œuvres diverses, La Haye, Compagnie des libraires, 1737, T. III, § 13, p. 932a*)

²⁴ CPD, § 85, OD III, p. 312b. Cf. dans le même sens *Réponses aux questions d'un provincial, II, § 112, p. 728a* « La différence spécifique entre le déisme et l'athéisme n'est pas que ceux qui suivent le déisme admettent une première cause éternelle et universelle qui soit niée par ceux qui suivent l'athéisme : les uns s'accordent parfaitement bien avec les autres jusque-là ; mais ils se divisent en tant que les premiers veulent que cette cause première dispose de tout avec une pleine liberté et qu'elle distribue les biens et les maux selon son bon plaisir et qu'elle exauce et rebute nos prières comme elle le juge à propos, doctrine qui est ignorée ou rejetée par ces derniers ». Bayle, par extension, entend par athée spéculatif ceux qui ayant examiné la notion de Dieu tranche en faveur de sa non-existence ou d'une absence de providence.

un premier principe, ce n'est pas assez pour le fondement d'une religion [...] il faut de plus établir que ce premier être [...] maintient un certain ordre dans l'univers [...]. De là, l'espérance d'être exaucé quand on le prie, la crainte d'être puni quand on se gouverne mal, la confiance d'être récompensé quand on vit bien ; toute la religion en un mot et sans cela point de religion²⁵.

Ainsi les Hottentots qui reconnaissent une cause de l'ordre du monde, mais ne lui rendent pas de culte²⁶, peuvent être considérés comme des athées négatifs et Spinoza comme un athée positif. En revanche, seuls les Hottentots sont des athées sociaux. Bayle distingue en effet l'athéisme moral, qui peut être le fait d'individus vivant dans des sociétés religieuses, comme Spinoza ou Vanini, de l'athéisme social ou politique qui concerne des groupes humains ou des sociétés organisées sans recours à une providence divine. Bayle se réfère alors principalement aux récits de voyages pour décrire des sociétés entières vivant sans religion. Entre les deux, il y a des associations d'athées moraux, qui peuvent vivre en micro sociétés, comme celle des amis d'Épicure, mais plutôt sur le mode du club, dans le cadre général de sociétés religieuses (voir infra).

Au-delà des définitions et des subdivisions de son argumentation, comment Bayle procède-t-il pour défendre la possibilité de société d'athées ? Dans sa défense de l'athéisme, il faut distinguer d'abord des arguments spéculatifs qui portent sur l'idée même de Dieu ou le principe des théodicées (notamment sur la compatibilité entre l'idée d'un dieu bon et l'existence du mal) qui sont développés dans les articles les plus métaphysiques du *Dictionnaire historique et critique*, puis des arguments moraux portant sur les ressorts de l'action individuelle²⁷ et enfin des arguments portant spécifiquement sur l'athéisme social. Bayle procède par la réfutation de la nécessité, voire de l'utilité politique des religions. Cette réfutation recourt à quatre arguments principaux²⁸ :

- 1) il y a plusieurs appuis des sociétés, en dehors de la religion. Pour instituer et conserver des sociétés, il est nécessaire d'établir une puissance législative qui eut le droit du glaive contre tous ceux qui offenseraient leurs concitoyens. Voilà donc outre la religion, deux appuis des Républiques : l'intérêt que chaque particulier a de demeurer uni au corps et la

²⁵ CPD, § 104, p. 329b.

²⁶ CPD, § 104, p. 329b.

²⁷ Bayle, comme à son habitude, fait feu de tout bois pour défendre l'athéisme moral qui peut découler aussi bien du rationalisme moral que de son contraire, à savoir l'idée que les hommes n'agissent pas en fonction de leurs principes ou de leurs croyances, mais de leur passion dominante.

²⁸ J'ai développé ce point dans l'article « Pensées diverses sur l'athéisme ou Le paradoxe de l'athée citoyen », *op. cit.*

crainte d'être châtié s'il trouble le repos public. Une société d'athées pourrait donc avoir deux appuis²⁹.

Par le jeu des passions et des intérêts, une société d'athées serait aussi viable, sinon davantage, qu'une société de chrétiens authentiques qui deviendrait rapidement la proie de ses voisins moins scrupuleux.

2) toute religion, notamment le paganisme, n'est pas un principe réprimant³⁰ des passions humaines. Les religions ne sont donc pas toujours un principe d'ordre des sociétés.

3) bien pire, une religion instituée peut être source de maux propres, de désordres, de guerres et de violences. Sans un principe de tolérance, elle mène même à la destruction des sociétés. D'une part, la religion, se plaçant au-dessus des biens temporels et proposant un salut éternel, détourne les sujets de l'État. D'autre part, fonder le lien politique sur la religion revient à fragiliser les États. Puisque la croyance est un phénomène subjectif dont le croyant lui-même n'est pas maître³¹, elle peut conduire à des divisions internes, dont la traduction politique serait la guerre civile.

4) il y a eu des athées dans l'Antiquité, privés de la révélation pour des raisons historiques et qui refusaient les dieux païens et leur providence. Il y en a surtout dans le Nouveau Monde, des voyageurs relatant dans leurs récits n'avoir trouvé chez certains peuples ni sens de la divinité, ni culte.

Bayle procède d'abord de manière négative en montrant que les sociétés religieuses ne sont pas pacifiques et que les sociétés d'athées ne seraient pas un état de désordre et d'anarchie. Il procède aussi positivement en montrant que les sociétés athées pourraient avoir des ressorts autres que la religion et, gouvernées par des lois seulement humaines, assurer le repos public et offrir un cadre de vie enviable.

Dans ces deux voies, c'est essentiellement par un recours à l'expérience que Bayle établit la possibilité, mais aussi l'existence des sociétés athées, voire leur supériorité. Ce recours à l'expérience se décline dans le temps et l'espace par une comparaison historique et géographique entre sociétés

²⁹ *Addition aux pensées diverses*, p. 174a, réponse à la 10ème objection. Bayle répond ici à Jurieu que la religion n'est pas l'unique base des sociétés et reprend les vues politiques de Hobbes sur le rôle politique de la crainte.

³⁰ Selon Bayle, les théologiens définissent ainsi la notion de principe réprimant : « le but qu'on [lui] donne, c'est d'empêcher que les hommes ne vivent comme des bêtes, sans lois, sans sociétés et qu'ils n'exercent partout un brigandage continuel ; vous voyez que les bornes que l'on prétend que la providence a ménagées pour arrêter la malice humaine tendent à entretenir parmi les hommes quelques formes de gouvernement ou de confédération qui soient à l'épreuve des guerres civiles et des guerres étrangères et des incommodités que les particuliers ont à souffrir les uns des autres ». Mais il ne va pas au-delà, il n'empêche pas toutes les guerres, toutes les révoltes, toutes les violences. Il permet seulement qu'en dépit des querelles privées, des complots, « il se conserve toujours des sociétés où l'on réprime les attentats des particuliers, en sorte que les liens primitifs de la confédération de certains peuples ne se rompent pas entièrement », mais on ne peut pas dire que le principe réprimant empêche davantage, CPD, §121, p. 356b.

³¹ Voir ses analyses dans *De la tolérance, Commentaire philosophique*, Paris, Champion, 2014.

religieuses européennes et sociétés athées. La comparaison entre les troubles religieux de l'Europe et les sociétés des îles Mariannes et ou d'Amérique relatées par les récits de voyage montre des sociétés athées plus pacifiées que les sociétés religieuses.

3) La méthode historique et critique contre la fable

La conjecture d'une société d'athée ne se présente donc pas comme une spéculation ou une expérience de pensée qui déploierait un monde autonome, celui de la pensée. Elle ne recourt pas à la fiction, ou à la fable, et ce d'autant moins que Bayle pourfend le mélange des genres entre littérature, histoire et philosophie³².

Dans la recherche d'une histoire scientifique, représenté par le projet d'un dictionnaire historique et critique, Bayle s'oppose à l'histoire littéraire de son temps. Il plaide pour une histoire objective, se détournant de l'histoire romancée. En cela, Bayle ne fait pas œuvre originale, mais s'inscrit dans un mouvement plus vaste, bien analysé par Paul Hazard dans son ouvrage classique *La crise de la conscience européenne*. L'histoire était alors affaire d'écriture littéraire, proche du roman historique, sans souci pour les sources, ni même pour l'exactitude des faits.

La visée d'une histoire critique est d'abord d'établir la vérité des faits et de séparer le vrai du faux, car « la vérité étant l'âme de l'histoire, il est de l'essence d'une composition historique que le mensonge n'y entre pas³³ ». Une œuvre « n'est pas une histoire, mais une fable et un roman si la vérité lui manque. Il n'en va pas de même d'un ouvrage de poésie et de rhétorique³⁴ ». Le terme de « fable » qualifie donc les récits de voyage extravagants ou les exagérations et inventions des poètes en matière historique. Fable et poésie relèvent de termes polémiques que Bayle emploie pour disqualifier les exagérations des poètes et des mauvais historiens³⁵.

Il faut donc distinguer le registre de la composition littéraire (fable, roman, poésie), règne de la fiction et de l'imagination, de celui de l'histoire qui a pour principe la vérité des faits. Qu'en est-il alors de la philosophie ? C'est un discours principalement réglé par la raison. A ce titre, à la différence de la poésie, elle a, avec l'histoire, sa place dans la République des Lettres qui est

³² Je reprends ici des analyses sur la délimitation des discours littéraires, historiques et philosophiques, que j'ai développées dans mon article, « Bayle : pratiques de la diversité », *op. cit.*

³³ *Dictionnaire historique et critique*, 3^{ème} édition, Rotterdam, 1715, article « Florimond de Rémond », remarque D.

³⁴ *Dictionnaire*, « Florimond de Rémond », remarque D.

³⁵ Voir les travaux d'Élisabeth Labrousse sur la méthode critique de Bayle, dans *Pierre Bayle, Hétérodoxie et rigorisme*, Albin Michel, 1996, chapitre 1 et 2, et *Notes sur Bayle*, Paris, Vrin, 1987, articles 1 et 7.

« un État extrêmement libre, on n'y reconnaît que l'empire de la vérité et de la raison³⁶ ».

Mais quelle est la liberté accordée à la spéculation philosophique ? Peut-elle, à la différence de l'histoire, recourir légitimement au registre de la fable ? Assurément non, du point de vue de Bayle. Le critère de la vérité et de la raison qui sépare fable et histoire, histoire romancée et histoire critique, sépare aussi spéculation creuse et philosophie souhaitable. Le discours philosophique, comme le discours littéraire, est critiqué lors qu'il devient une spéculation qui ne se confronte pas à la vérité des faits. Les reproches adressés à une histoire romancée le sont également à une philosophie spéculative. La séparation ne passe pas entre la littérature, règne de l'imagination, et la philosophie réglée par la raison, mais entre discours fictif ou spéculatif d'une part et discours positif d'autre part. Les inventions des poètes sur l'apparition de comètes à la mort d'un prince ou en présage des maux humains sont critiquées sous un double plan, devant le tribunal de la raison et devant celui de l'expérience.

Ce tribunal de l'expérience condamne aussi bien les divagations gratuites des philosophes. Ainsi, Bayle se moque-t-il dans les *Pensées Diverses* des philosophes qui, tel Démocrite, cherchent les raisons de faits qui n'existent pas, ou à qui, tel Avicenne, il suffit qu'une chose « ne lui parût point impliquer contradiction... pour en faire l'objet de ses études, encore qu'elle n'eut jamais été³⁷ ». Une telle confusion entre le possible logique et le réel, entre les raisons et causes, conduit à disjoindre raison et vérité. Et ces divagations argumentatives méritent également le qualificatif de « rêverie³⁸ » ou de « fable³⁹ ».

Un usage polémique des termes de fable et de roman vise à disqualifier pseudo-histoire et philosophie purement spéculative par opposition à une recherche intellectuelle positive se soumettant à des règles publiques et à une confrontation avec les faits. Dans sa critique de l'athéisme, Bayle s'inscrit donc doublement dans un sillage sceptique. Dans les articles les plus métaphysiques du *Dictionnaire*, il montre que la raison seule conduit à des contradictions ou des aberrations⁴⁰. Il faut donc se détourner des déductions purement rationnelles, qui à elles seules ne prouvent rien, voire sont une source d'égarement. L'argumentation philosophique doit donc se tourner vers l'enquête empirique, mettant à profit une méthode sceptique de variation historique et géographique, critiquant les fausses évidences des dogmatiques.

³⁶ *Dictionnaire*, «Catus», remarque D.

³⁷ PD, § 49, p. 139.

³⁸ PD, § 49, p. 138.

³⁹ PD, § 49, p. 139.

⁴⁰ Voir notamment l'article « Pyrrhon » du *Dictionnaire historique et critique*.

Bayle applique en effet la même méthode pour critiquer le discours philosophique et le discours de la fiction : la confrontation avec les faits qui opère le tri, non seulement entre le vrai et le faux, mais aussi entre l'empirique et le spéculatif. C'est selon ce principe que Bayle critique les fausses universalités en recourant aux tropes sceptiques sur la variation des mœurs et des croyances.

Il attaque ainsi la preuve de l'existence de Dieu par le *consensus omnium* qui est censée montrer l'impossibilité de l'athéisme : tous les hommes ont une idée innée de Dieu, or ce à quoi tous les hommes donnent leur assentiment est vrai, donc Dieu existe. Or cette preuve repose sur une uniformité fictive du genre humain à laquelle Bayle oppose la diversité empirique des hommes, à la fois historique et géographique, telle qu'elle est connue à travers les écrits des Anciens ou les récits de voyages. L'assentiment général des hommes et des peuples y est étudié comme un fait à vérifier et à expliquer plutôt que comme une autorité⁴¹. Ce consentement, prétendument universel, doit être confronté aux faits, c'est à dire à l'existence d'athées spéculatifs et de peuples athées⁴², qui est une question de fait et non seulement de principe. Dans la *Continuation des pensées diverses*, cette preuve théologique et philosophique de l'existence de Dieu est ainsi critiquée sur le même plan et avec les mêmes méthodes que les fables des poètes⁴³.

Bayle s'oppose donc aux théologiens qui déclarent par principe impossible un athée spéculatif qui n'aurait aucune notion de Dieu. A ceux qui spéculent sur des qualités en les déclarant incompatibles (être rationnel et ignorer l'existence de Dieu ; être athée et vertueux), Bayle oppose un point de vue empirique : il y a un individu, et de cet individu, je constate qu'il est athée et qu'il vit au moins aussi, si ce n'est plus moralement que ceux qui font profession de christianisme. On n'est plus dans l'ordre des raisonnements *a priori*, mais des expériences directes. Ceux qui nient l'existence des athées spéculatifs ne sont pas des témoins fiables :

On pourrait présumer qu'ils ont connu ce petit nombre de gens, qu'ils les ont sondés jusqu'au vif, et qu'en les tournant de tout côté, ils ont certainement découvert que leur athéisme était seulement pratique [...] mais quand on les voit déplorer que le nombre des athées soit si prodigieux, on ne saurait s'imaginer qu'ils les connaissent personnellement [...] On a donc lieu de croire qu'ils en parlent à vue de pays sur l'universalité du sentiment de Dieu [...] Sondaient-ils les reins et les cœurs ? Avaient-

⁴¹ CPD, § 5 et sq.

⁴² CPD, § 13.

⁴³ Alors que les *Pensées diverses* passaient de la critique des poètes, puis des historiens à celle de la superstition, la *Continuation des Pensées Diverses* passent de la critique des poètes et des historiens à celle de l'argument du *consensus omnium*.

ils vu ce qui se passait dans l'âme de tant de gens qu'ils accusent ? Les connaissaient-ils par leur nom ? Les avaient-ils fréquentés et catechisés ?⁴⁴.

L'existence de l'athée spéculatif, de l'athée vertueux ou de l'athée social ne peut être réfutée a priori, elle se constate.

Il faut donc se garder des spéculations et généralités vagues et creuses par le recours à une particularisation objective, c'est-à-dire relative au temps et au lieu, établie selon les règles positives de l'histoire critique. La liaison entre humanité et religion, entre rationalité et croyance en Dieu ne peut découler de notre idée *a priori* de l'humanité qui peut n'être que le produit de nos préjugés, mais doit être l'objet d'une enquête empirique prenant en compte les différents peuples de la terre. L'existence de peuples athées ou religieux est un problème d'induction et non de déduction.

Dans sa défense de l'athéisme social, Bayle en appelle ainsi constamment à l'expérience et au principe qu'on ne raisonne pas contre les faits, qu'une vérité de fait suffit à renverser des centaines de volumes de raisonnement spéculatifs⁴⁵. L'hypothèse d'une société d'athées n'est donc pas seulement une conjecture spéculative, une fiction métaphysique, ou une expérience de pensée qui a en commun avec la fiction de relever de l'imagination et en commun avec la spéculation philosophique d'être réglé par le seul principe logique de non-contradiction.

La société d'athées n'est pas seulement une simple possibilité logique établie par le raisonnement, mais une possibilité à la fois logique et réelle, fondée par le raisonnement et par des constatations empiriques. Elle s'inscrit donc à part entière dans la méthode de Bayle qui se veut historique (au sens d'une histoire scientifique) et critique (pourfendant les faussetés).

4) La preuve par l'expérience (de pensée ?)

S'il y a preuve par l'expérience, il n'y a pas en revanche de preuve par l'expérience de pensée. La pensée par elle-même ne peut rien prouver de certain, voire elle nous égare. Cette considération générale vaut aussi pour l'athéisme politique. Considérons l'hypothèse qui s'apparente le plus à une expérience de pensée, celle d'une société de vrais chrétiens, qui n'a pas d'équivalent empirique. Une première question se pose : est-elle véritablement une expérience de pensée ? A vrai dire, non. On n'expérimente rien. Pour employer une expression anachronique, cette hypothèse relève plutôt de l'explicitation de jugements analytiques que de jugements synthétiques porteurs d'un contenu cognitif. Elle consiste en effet plutôt en

⁴⁴ CPD, § 100, O. D. t. III, p. 323b et 324b. Pour le fait de l'athée vertueux, voir le *Dictionnaire historique et critique*, art. « Épicure », rq. C.

⁴⁵ « Une vérité de fait [...] ne renverse-t-elle pas cent volumes de raisonnements spéculatifs ? », *Dictionnaire historique et critique*, « Épicure », rq. C.

un déploiement des principes du christianisme, sans rien dire de l'expérience. Est-elle probante ? Non, car elle ne prouve rien qu'on ne sache déjà. Elle est seulement la mise en scène des principes de l'évangile : tendre l'autre joue est certes recommandé, mais n'a jamais été la meilleure maxime des armées et de la défense de la patrie.

Elle est même trompeuse si on pense y trouver une description soit d'une société chrétienne, soit des principes de l'action morale. Prise comme expérience de pensée probante, elle empêcherait même de voir la réalité des sociétés chrétiennes. Bayle écrit ainsi dans les *Pensées diverses* :

Que l'expérience combat le raisonnement que l'on fait pour prouver que la connaissance d'un Dieu corrige les inclinations vicieuses des hommes : Tout cela est beau et bon à dire quand on regarde les choses dans leur idée, et qu'on fait des abstractions métaphysiques. Mais le mal est que cela ne se retrouve pas conforme à l'expérience.

Il donne alors l'exemple d'une société de parfaits chrétiens :

J'avoue que si on donnait à deviner les mœurs des Chrétiens, à des gens d'un autre monde, ces gens d'un autre monde ne manqueraient d'assurer que les Chrétiens font à qui mieux mieux pour observer les préceptes de l'évangile, que c'est parmi eux à qui se signalera davantage dans les œuvres de miséricordes etc. Mais d'où viendraient qu'ils feraient ce jugement si avantageux ? C'est qu'ils ne considéreraient les Chrétiens que par une idée abstraite, car, s'ils les considéraient en détail et par tous les endroits qui les déterminent à agir, ils rabattraient de la bonne opinion qu'ils en auraient eu⁴⁶.

On voit donc la différence entre les deux hypothèses, celle de la société de (vrais) athées et celle de la société de vrais chrétiens. La seconde est trompeuse si on la prend pour preuve des mœurs des chrétiens et elle ne sert que, par contrepoint, à montrer que les hommes n'agissent pas conformément à leurs croyances (religieuses) ; la première est un guide, révélatrice de l'expérience. Elle sert à voir et à analyser, en se défaisant des préjugés sur les sociétés religieuses.

Car, dans les deux cas, le rôle de la conjecture est d'abord d'offrir, par comparaison, un nouveau regard sur l'expérience, et non de développer un espace propre à la pensée. Cette hypothèse est donc un outil d'analyse critique qui permet de relire l'histoire. Le style de Bayle est à cet égard significatif : les quelques lignes -précédemment citées- évoquant au conditionnel ce que serait la société d'athées prennent place dans des dizaines de pages où Bayle décrit, à l'indicatif, les sociétés passées ou présentes, idolâtres ou chrétiennes, et procède en historien. La société d'athées, en tant qu'hypothèse, permet d'interroger les sociétés connues par l'historien ou le voyageur pour mettre au jour leur ressort, en révélant notamment (argument fréquemment répété par Bayle) que les hommes n'agissent pas en fonction de

⁴⁶ PD, § 134, T. 2, p. 8.

leurs croyances, mais de leurs passions (ce qui explique la conformité entre sociétés païennes, chrétiennes et probablement athées)⁴⁷.

Le recours à la société d'athées permet donc de mettre au jour les « véritables » ressorts qui nous font agir⁴⁸. Refuser de voir ces véritables ressorts de l'action humaine, en croyant que la religion est un principe d'action morale, c'est « opposer des raisonnements métaphysiques à une vérité de fait⁴⁹ » et rien n'est plus propre à convaincre quelqu'un que de lui montrer qu'il « combat contre l'expérience ».

La conjecture a aussi une valeur heuristique, car « il n'y a point d'annales qui nous apprennent les mœurs et les coutumes d'une nation plongée dans l'athéisme » et qui permette de la réfuter d'emblée⁵⁰. Est-ce une « simple conjecture » ? Non, car on se tourne alors, à travers l'histoire, vers les d'athées individuels, puis vers les athées sociaux constatés dans l'Antiquité ou dans le Nouveau Monde. On sort alors de la « simple conjecture »⁵¹. *Les Pensées diverses* et le *Dictionnaire* donnent au paradoxe de l'athée vertueux mais isolé les noms de Vanini ou Spinoza ; il présente avec Diagoras le cas d'un athée législateur juste et avisé, et avec la société des amis d'Épicure, un cas de société où règne la concorde et l'amitié sans religion⁵². Dans *La Continuation des pensées diverses* et dans les *Réponses aux questions d'un provincial*, Bayle analyse systématiquement le parallèle entre idolâtrie et athéisme en présentant des sociétés entièrement athées aussi bien par leur législateur que par leurs membres.

La conjecture se distingue donc de l'expérience de pensée à plusieurs égards :

- Elle n'a pas de valeur probante en soi, mais uniquement par la confrontation avec l'expérience qui peut l'infirmier (comme pour la société de parfaits chrétiens) ou la confirmer (sociétés d'athées).

⁴⁷ PD, § 135 et 136.

⁴⁸ PD, § 133, T. 2, p. 6.

⁴⁹ PD, § 145, T. 2, p. 35.

⁵⁰ PD, T2, p 106.

⁵¹ PD, § 174, T2, p. 107 : « Pour dire quelque chose de plus fort et qui ne laisse dans les termes de la simple conjecture, ce que j'ai avancé concernant les mœurs d'une société d'athées, je remarquerai que ce peu de personnes qui ont fait profession ouverte d'Athéisme parmi les Anciens, un Diagoras, un Théodore, un Évemere, n'ont pas vécu d'une manière à faire crier contre le libertinage »

⁵² « Qu'on ne nous dise pas après cela que des gens qui nient la providence, et qui établissent pour leur dernière fin leur propre satisfaction, ne sont nullement capables de vivre en société, que ce sont nécessairement des traîtres, des fourbes, des empoisonneurs, des voleurs [...]. Une vérité de fait que celle que Cicéron vient d'attester, ne renverse-t-elle pas cent volumes de raisonnements spéculatifs ? Voici la secte d'Épicure dont la morale pratique sur les devoirs de l'amitié ne s'est nullement démentie pendant plusieurs siècles : et nous allons voir qu'au lieu que les sectes les plus dévotes étaient remplies de querelles et de partialités, celle d'Épicure jouissait d'une paix profonde », *Dictionnaire historique et critique*, article « Épicure », remarque D.

- Elle ne sert pas à tester nos intuitions morales qui peuvent n'être que la projection de préjugés : tester l'intuition morale de la nécessité de Dieu pour la moralité, par une expérience de pensée, pourrait ne conduire qu'à des illusions.
- En effet, l'accord rationnel dans des expériences de pensée peut n'être que le produit d'une certaine culture ou croyance (chrétienne par ex), comme on le voit dans l'argument du *consentium omnium*.
- Elle ne sert pas à clarifier et à distinguer par la pensée, ce qui serait mêlé dans l'expérience. On pourrait même dire, à l'inverse, que le mélange entre morale et religion est un produit de la pensée et de la spéculation et que seul le recours à l'expérience permet d'en montrer la fausseté. Le rôle de crible et de clarification conceptuelle, qui est parfois attendu de l'expérience de pensée, est en revanche assuré par l'expérience réelle et par les myriades de vies réelles et de mondes vécus que révèle le *Dictionnaire*. C'est l'histoire qui assure la fonction critique de crible des notions confuses.

Si la conjecture est utile, c'est uniquement dans un dialogue permanent avec l'expérience qui permet la discrimination entre croyances et principes d'une part, et ressorts de l'action, d'autre part, ou entre religion et politique.

5) Une expérience de pensée libérale ?

C'est pourquoi, pour finir, je précise que la société d'Athées n'est pas non plus une expérience de pensée libérale. En effet, à supposer qu'elle soit une expérience de pensée, elle ne serait pas libérale, si l'on voit dans le libéralisme un art de la séparation, notamment entre le religieux et le politique.

En premier lieu, Bayle n'est pas un libéral, croyant aux droits individuels contre l'État ou défendant la séparation des pouvoirs, mais un partisan de l'absolutisme de droit divin. On peut d'autant mieux distinguer religieux et politique et tolérer le pluralisme confessionnel, que le pouvoir politique est sans partage ni limite. Bayle a pour modèle l'imposition de l'Édit de Nantes par un pouvoir fort et indépendant du pouvoir papal⁵³.

En second lieu, on pourrait considérer que la société d'athées donne lieu à un paradoxe ou une difficulté. A une société idolâtre qui incarne l'essence du théologico-politique comme confusion des genres répond une société d'athées où la sphère politique est libérée de l'empiètement temporel du religieux. En ce lieu où la politique pourrait se manifester à l'état pur, lorsque l'on en a ôté

⁵³ Voir les analyses d'Élisabeth Labrousse, *Pierre Bayle, Hétérodoxie et rigorisme*, p. 517. Sur les positions politiques de Bayle, et notamment son rapport à l'absolutisme, voir les chapitres 16 (« La théorie absolutiste ») et 17 (« La raison d'État »).

la religion, le dévoilement pourrait se révéler décevant si on procède par une expérience de pensée comparable à *La fable des abeilles*⁵⁴.

Dans cette dernière, en effet, on enlève progressivement de la ruche tout ce qui provient du vice ou de l'intérêt ; progressivement, c'est l'ensemble du tissu social qui disparaît si bien que les abeilles n'ont plus qu'à aller vivre au creux d'un arbre. On pourrait procéder de même en dépouillant progressivement une société idolâtre et religieuse de tout ce qui provient de la superstition et de la religion. On la débarrasserait des prêtres, des églises, des fanatiques, et de tout un ensemble d'institutions religieuses. Mais il faudrait aller plus loin, car l'idolâtrie et la superstition désignent aussi des mécanismes de sacralisation du pouvoir, d'autorité de la tradition, d'objectivation et de projection de nos passions dans un ordre naturel des choses. L'idolâtrie sous-tend l'ensemble du tissu social et institutionnel des sociétés, elle fonde la légitimité du pouvoir. Or, si l'on ôte l'idolâtrie des sociétés, c'est-à-dire la confusion du politique et du religieux, que reste-t-il ? Dans sa description des sociétés idolâtres, Bayle montre si bien l'intrication du religieux et de la superstition dans les mécanismes politiques et sociaux, que l'effet probable de leur suppression serait finalement la disparition du lien social et politique. La description très peu politique des sociétés athées du Nouveau Monde pourrait renforcer ce sentiment. La disparition de la religion et de la superstition pourrait donc être celle de la sphère politique, minant ainsi la crédibilité de l'athéisme politique.

La présente analyse des expériences de pensée permet de répondre à cette objection⁵⁵. En effet, voir l'argumentaire de Bayle à l'aune de *La fable des abeilles*, c'est se méprendre, car c'est précisément procéder par expérience de pensée et non par expérience réelle. De fait, Bayle considère que le passage d'une société de la religion à l'athéisme est fort peu probable. Une fois la religion instituée, elle ne cessera pas, mais se perpétuera sous une autre forme. En effet, les conquérants et les gouvernants ne cherchent pas de sujets athées. S'ils tâchent quelque fois de leur enlever une religion, ce n'est que pour leur en faire prendre une autre.

On ne peut concevoir qu'un fondateur de société établisse une forme de gouvernement sans y prescrire un culte divin, dont il donne la direction à des personnes qui dès là deviennent comme sacrées et par conséquent fort respectables ; d'où il résulte qu'elles se trouvent engagées par un intérêt essentiel à maintenir la religion et à la recommander au peuple sous de terribles menaces de la part de Dieu en cas de mépris⁵⁶.

⁵⁴ Ce que j'ai proposé de faire dans l'article « Pensées diverses sur l'athéisme ou Le paradoxe de l'athée citoyen », *op. cit.*

⁵⁵ C'est l'objection que j'avais soulevé dans l'article cité dans la note précédente.

⁵⁶ RQP, II, § 100, p. 703a.

La séparation entre le politique et le religieux ne doit donc pas donner lieu à une expérience de pensée de séparation conceptuelle et artificielle. Elle doit plutôt ouvrir à l'étude de la transformation des schémas religieux et superstitieux, dans les sociétés réelles qui se considéreraient athées. La conjecture de la société d'athée nous apprend donc à voir, rejoignant à cet égard une injonction wittgensteinienne « don't think, just look »⁵⁷, qui vaut aussi comme mise en garde contre l'abus philosophique des expériences de pensée.

⁵⁷ Ludwig Wittgenstein, *Recherches philosophiques*, § 66, Paris, Gallimard, 2014.